

Compte rendu de séance

Séance du 22 Juillet 2026

L' an 2026 et le 22 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Claude REGNIER Maire

Présents : M. REGNIER Claude, Maire, Mmes : BOCQUET Danièle, DIAZ-SANTOS Karine, EVEN Stella, GIANGOLA Séverine, MM : CARRE Arnaud, FROMENT Didier, SPILEMONT Alex, TREZEUX Augustin, TREZEUX Sébastien

Excusé(s) : Mme LECLERC Christine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation :

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOCQUET Danièle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du dernier compte-rendu
- Délégation du droit de préemption urbain
- Subventions
- Modalités de financement des travaux
- Délibération modificative au budget
- Questions diverses

Complément de compte-rendu:

Le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour : Mise en place des conventions de location des terres agricoles et désignation de représentants pour les instances de la CCPR.

Vote : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

- **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu de la réunion du 05 Juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention

- **Délégation du droit de préemption urbain**

La Communauté de communes du Pays rethélois, compétente en matière de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), est titulaire du droit de préemption urbain conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Afin de d'optimiser gestion foncière de proximité tout en préservant les intérêts communautaires, la Communauté de communes a décidé de déléguer aux communes l'exercice du droit de préemption pour les zones ne relevant pas de l'intérêt communautaire.

Le Maire présente les intérêts de la commune à mettre en place ce droit de préemption.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'adopter le protocole de délégation du droit de préemption urbain et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Vote : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

- **Subventions**

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal. Le Conseil souhaite connaître le budget réel pour l'année 2026 car des régularisations ont été faites sur cet exercice pour l'année 2025.

- **Modalités de financement des travaux**

Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de réfection des murs d'enceinte de l'église ont pris du retard et ne débiteront qu'en septembre. Afin de permettre le règlement des factures de l'entreprise tout en préservant une trésorerie suffisante pour la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter en emprunt court terme d'un montant de 20 000€.

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour consulter les établissements bancaires et retenir l'offre présentant les conditions financières les plus avantageuses pour la commune.

Vote : 9 Pour, 0 Contre et 1 Abstention

- **Délibération modificative au budget**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les crédits sont insuffisants au chapitre 66 "charges financières" pour assurer le règlement des intérêts d'emprunt jusqu'à la fin de l'exercice.

Il propose de procéder à une décision modificative par virement de crédits en section de fonctionnement.

Le Maire propose de procéder aux écritures suivantes :

615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments : -200€

66111 - intérêts réglés à l'échéance : +200€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'approuver cette décision modificative et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

- **Convention des terres agricoles**

Deux parcelles communales sont mises à disposition depuis plusieurs années sur la commune. Le Maire indique qu'une convention d'occupation précaire d'une parcelle agricole doit être mise en place pour pouvoir continuer à louer ces terres. Cette convention sera à signer par la Commune et le

locataire de la parcelle. Après délibération à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces conventions et tous éléments relatifs à cette opération.

- **Désignation de représentants pour différentes instances**

A la demande de la Communauté de Communes du Pays Rethélois, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de représentants au sein des instances suivantes :

- Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : cette commission est chargée d'évaluer le coût des compétences transférées entre les communes et la Communauté de communes afin de déterminer les incidences financières sur les attributions de compensation versées aux communes.

- Comité de pilotage Natura 2000 : cette instance participe au suivi et à la mise en œuvre des actions de préservation des espaces naturels classés Natura 2000, en conciliant la protection de la biodiversité avec les activités locales.

- Service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) : le représentant assure le lien entre la commune et le service instructeur intercommunal chargé de l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, etc.)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal procède à la désignation des représentants titulaires nommés ci-dessous pour chacune de ces instances :

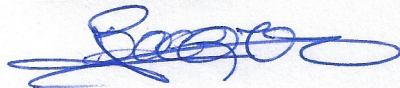
- CLECT : Monsieur CARRE Arnaud
- Natura 2000 : Madame BOCQUET Danièle
- Service commun ADS : Monsieur TREZEUX Augustin

Vote : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

- **Questions diverses**

Le Conseil municipal émet une réflexion sur les différents travaux d'entretien à prévoir, notamment concernant le traitement du Monument aux Morts, les trottoirs et le terrain de boules ainsi que sur la restauration éventuelle de l'abris bus de la rue de la Barre.

La Secrétaire de séance
Danièle BOCQUET



En mairie, le 30/07/2026
Le Maire
Claude REGNIER

